

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2016

PLF 2017 - (N° 4061)

(Seconde délibération)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-137

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 29

ÉTAT B

Mission « Enseignement scolaire »

I. Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

(en euros)

Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Vie de l'élève	28 280 000	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Enseignement technique agricole	0	2 000 000
<i>Dont titre 2</i>	0	0
TOTAUX	28 280 000	2 000 000
SOLDE	26 280 000	

II. Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Vie de l'élève	0	47 500 000
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Enseignement technique agricole	0	2 000 000
<i>Dont titre 2</i>	0	0
TOTAUX	0	49 500 000
SOLDE	-49 500 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

1) Le présent amendement majore de 75 780 000 € les autorisations d'engagement du programme « Vie de l'élève » afin de financer le renouvellement de conventions pluriannuelles d'objectif avec des associations de la ligue de l'enseignement.

2) Afin de garantir le respect de la norme de dépense en valeur de l'État sous-jacente au projet de loi de finances, le présent amendement procède à une minoration de 48 500 000 € des autorisations d'engagement et des crédits de paiement de la mission. Cette minoration est répartie de la façon suivante :

- 47 500 000 € en autorisations d'engagement et en crédits de paiement sur le programme « Vie de l'élève ». Cette diminution est permise par une révision à la baisse des dépenses de l'aide à la recherche d'un premier emploi, des bourses décrocheurs ainsi que des assistants d'éducation.

- 1 000 000 € en autorisations d'engagement et en crédits de paiement sur le programme « Enseignement technique agricole ». Cette diminution est permise par un ajustement des moyens de fonctionnement des établissements.